



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°6
Réunion du 10 octobre 2024

Animateur : M. SABANI (CD)

Présents : M. LE LOUET (CD) - BORDET (CD)

Assist(e)s : - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
• Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
• Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
• 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
• Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
• 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
• Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

SEMAINE du 04/10/2024 au 10/10/2024					
Dossier N°79 FOOT EDUCATIF	04/10/2024	546883	GARCHES VAUCRESSON	Forfait avisé hors-délai : U13 Poule E du 05/10/2024 – n°29754687 SEVRES F.C. 92 3 / GARCHES VAUCR 2	1er Forfait avisé hors-délai de l'équipe U13 Poule E de GARCHES VAUCR 2. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°80	05/10/2024	553138	CSM CLAMART	Forfait avisé hors-délai : U13 Futsal Poule A du 05/10/2024 – n°29727533 ASNIERES FUTSAL 92 2/ CSM CLAMART FOOT 1	1er Forfait avisé hors-délai de l'équipe U13 Futsal Poule A de CSM CLAMART FOOT 1. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°81 FOOT EDUCATIF	05/10/2024	553138	CSM CLAMART	Nous informe de leur forfait général en : - U12 poule K	La 3CD prend note du forfait général de votre équipe U12 poule K. Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat de l'équipe U12 poule K Amende 150€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°82	08/10/2024	500692	MEUDON AS	Le club nous informe que dorénavant les matchs U15D1 à domicile se joueront à 15h à Marcel Bec	Accord de la 3CD.
Dossier N°83	07/10/2024	512078	MALAKOFF USM	Nous informe des forfaits généraux en : - U12 poule B -U13 poule A -U18 Féminines -U16D5 poule B	La 3CD prend note des forfaits généraux de vos équipes : - U12 poule B -U13 poule A -U18 Féminines -U16D5 poule B Forfait après publication du calendrier et avant début du championnat Amende (150€x4) 600€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°84	08/10/2024		3CD	Forfait non-avisé : U14D5 Poule B du 05/10/2024 – n°28434912 SCEAUX FC 2 / CHATILLONNAIS SCM 1	1er Forfait de l'équipe U14D5 Poule B de CHATILLONNAIS SCM 1. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°85	10/10/2024		3CD	Report match : Séniors Futsal D1 du 11/10/2024 - n°28261659 ASS.FUTSAL COURBEVOIE 2 / ASNIERES FUTSAL 92 3	La commission des compétitions vous informe que la rencontre FUTSAL SENIORS D1 du 11/10/2024 – n° 28261659 - ASS. FUTSAL COURBEVO 2 / ASNIERES FUTSAL 92 3 est reportée au 25 octobre 2024.
Dossier N°86	08/10/2024		LIGUE DE PARIS	Report match : Séniors Futsal D1 du 20/10/2024 - n°28261641 JABC 1 / ASNIERES FUTSAL 92 3	Suite à un match de coupe national le même jour, La commission des compétitions vous informe que la rencontre FUTSAL SENIORS D1 du 20/10/2024 – n° 28261641- ASS. JABC 1 / ASNIERES FUTSAL 92 3 est reportée à une date ultérieure.
Dossier N°87	10/10/2024		3CD	Forfait non-avisé : U12 Poule E du 05/10/2024 – n°29744057 NANTERRE ES 5 / RUEIL MALMAISON FC 4	1er Forfait de l'équipe U12 Poule E de RUEIL MALMAISON FC 4. Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
U11	Poule C	29740706	2	Aca	2	Courbevoie Sports
U11F	Poule A	29736228	1	Antony Foot Evolutio	1	Chaville Fc
U10	Poule D	29736527	22	Chatillonnais Scm	22	Racing Club France
U11	Poule K	29742600	3	Chaville Fc	3	Boulogne Bil. Ac
U12	Poule A	29743316	21	Chaville Fc	21	Cheminots Ouest L As
U12	Poule H	29745613	24	Fontenay Aux Roses	25	Boulogne Bil. Ac
U13L	Poule A	29740615	2	Issy Fc	2	Bagneux Com
U13	Poule C	29741530	5	Issy Fc	3	Nanterre Es
U13	Poule D	29741738	6	Issy Fc	4	Nanterre Es
U10	Poule B	29736287	21	Antony Ass Jeunes	23	Racing Club France
U13F	Poule A	29754198	1	Levallois Sc	1	Ville D'Avray Us
U12	Poule C	29743659	24	Meudon A.S.	24	Malakoff Usm
U11	Poule O	29743750	4	Plessis Robinson Fc	4	Garenne Colombes Af
U11F	Poule A	29754141	1	Racing Club France	1	Plessis Robinson Fc
U11	Poule F	29741294	1	Rueil Malmaison Fc	4	Boulogne Bil. Ac
U13	Poule G	29754507	2	Sevres F.C. 92	1	Garches Vaucr
U11	Poule D	29740889	3	St Cloud Fc	3	Levallois Sc
U11	Poule E	29741087	4	St Cloud Fc	4	Levallois Sc
U13F	Poule C	29765797	1	Suresnes J.S.	1	Colombienne Foot Es
U12	Poule F	29744428	21	Villeneuve Garenne	22	As Ararat Issy

FICHES DEFI TECHNIQUE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

05/10/2024 n°29742687 Issy Les Mx Fc 2 / Bagneux com 2

05/10/2024 n°29742688 Sèvres fc 1 / Csm Clamart

05/10/2024 n°29742691 Sceaux 1 / Meudon As 2

U12 Espoir Poule B

05/10/2024 n°29742867 Nanterre Es 2 / Neuilly Olympique 1

05/10/2024 n°29742868 Racing Cff 2 / Gennevilliers Csm 2

05/10/2024 n°29742870 Saint Cloud 1 / Suresnes Js 1

05/10/2024 n°29742871 Courbevoie Sport 1 / Clichy S/Seine 2

U12 Espoir Poule C

05/10/2024 n°29742977 Ararat Issy 1 / Chaville Fc 1

05/10/2024 n°29742979 Plessis Robinson 1 / Antony Foot Evolution 1

05/10/2024 n°29742975 Rueil Malmaison 2 / Colombienne Foot 1

05/10/2024 n°29742978 Asnières Fc 2 / Fontenay Aux Roses 1

U13 Label Poule A

05/10/2024 n° 29740615 Issy Les Mx Fc 2 / Bagneux com 2

05/10/2024 n° 29740616 Sèvres fc 1 / Csm Clamart 1

05/10/2024 n° 29740618 Acbb 2 / Chatillonnais Scm 1

U13 Label Poule B

05/10/2024 n° 29740796 Racing Cff 1 / Gennevilliers Csm 1

05/10/2024 n° 29740798 Saint Cloud 1 / Suresnes Js 1

05/10/2024 n° 29740795 Nanterre Es 2 / Neuilly Olympique 1

05/10/2024 n° 29740799 Courbevoie Sport 1 / Clichy S/Seine 1

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U9

05/10/2024 RACING CFF

05/10/2024 VANVES STADE

05/10/2024 CSM CLAMART

05/10/2024 JEUNES D'ANTONY ASS

05/10/2024 SAINT CLOUD

C.D.I.F – Groupe F.M.I.
Réunion du 10 octobre 2024
P.V. N° 1

Présents :

Animateur : G. DELORME (CD)

Présent(e)s : M. Soukup – A. VIAUD

=====

I. Rappel des règles F.M.I

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL – RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web :

<https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

■ Récupérer ces rencontres

■ Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

II. Courrier des clubs

Compte-tenu de la mise en place tardive du calendrier et de nombreux changements de dernière minute, aucune analyse des non-transmission n'a été faite en football éducatif.

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion DR)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

NANTERRE J.S.C. – U13 Poule M – 29754686

U.S.A. CLICHY – U13 F Poule C – 29795013

SEVRES F.C 92 – U10 Poule M – 29740076

SEVRES F.C. 92 – U10 Poule 0 – 29740346

ANTONY FOOT EVOLUTION – U14 -D5 poule A – 28434823

IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

SURESNES J.S. – Anciens D4 – 28260702

VILLENEUVE LA GARENNE – U14 – D 2 – 29252401

V. 1^{er} Avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi à 12h au district.

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

DUCKS UNITED – Seniors D5 A – 28424133

F.C. SCEAUX – Seniors D5 B – 28424360

SURESNES J.S. – U18 -D4 – 28389898

NANTERRE E.S. – U16 – D3 – 28397610

F.C. SCEAUX – U16 – D5 C – 28425681

MONTRouGE F.C. 92 – U15 – D1 A – 28427075

VI. 2^{ème} Avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général Amende de 50€ au club fautif (cas du football éducatif) 100€ d'amende pour le football à 11.

VII. 3^{ème} Avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général Amende de 100€ au club fautif (cas du football éducatif)

Match perdu au club fautif sans que le club adverse ne récupère les points. (Annexe 13 et art. 44 et suivant du R.S.G. du 92)